

# Rapport Financier

PRODUITS	2019	prev20	2020	CHARGES	2019	prev20	2020
<b>70 PRODUITS DES ACTIVITES</b>				<b>60 ACHATS</b>			
7070 Ventes				6010 Achats de matières premières			
7088 Autres recettes des activités CDE31		470		60101 Gouters	20,04	50	48,27
70881 Parts ligue	1596,49	4000	4181	60102 Abonnement échecs et mat	300	300	
<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>				6040 Achat de prestations de service		2500	
7410 Etat ANS	2300	2500	2500	60401 Interventions quartiers Nord	1150		
7440 Collectivités territoriales				60401 Interventions Empalot, Pradettes	1150		
7442 Conseil Départemental	1500	2000	1500	60402 aide étudiants			
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>				60403 Transport scolaires	100	1100	765
7510 Dons manuels				60404 aide aux scolaires			
75101 Arbitrage	340	500	130	60405 Aide France JEUNES	1140	3000	
75102 Frais de déplacements arbitres	15,1	20	5,46	60405 Aide ZRR			
75103 Frais de déplacements bureau	535,45	600	343,61	6050 Achat de matériel			930
75104 Divers prêt matériel informatique	80	80	40	6063 Fournitures pour les activités			22
75105 Gouters				60406 Aide Championnat Aveugles		300	
7581 Participation pour stages de formation				60641 Feuilles de parties	20		
75811 Arbitres				60642 Piles			
75812 Formateurs				6064 Fournitures administratives		50	
7585 Produits de gestion courante		250		6065 Divers			11,6
75851 Inscription coupe Loubatière	100	120		61 Services extérieurs			
7710 Produits exceptionnels				62 Autres services extérieurs			
				6211 Frais d'arbitrage	80	80	40
				62111 Jeunes	260	500	
				62112 Scolaires	80		130
				62113 Coupe Loubatière	84,35	100	
				6230 Relations publiques			
				62301 Internet	94,64	100	94,64
				6234 Récompenses et cadeaux	25	200	260,22
				62341 Coupes et médailles	153,2		
				62342 Lots	364,97	500	
				6237 Publications		200	
				62371 Affiches	444		
				6251 Frais de déplacements			
				62511 Missions	535,45	600	343,61
				62512 Arbitrage	15,10	20	5,46
				6252 Frais de restauration			
				62521 Coupe Loubatière REPAS	210	250	
				6260 Frais postaux	31,68	50	
				6270 Frais bancaires	58,5	120	90
				6280 Frais divers			
				62801 Inscription coupe Loubatière	100	120	
				62802 Cotisation CDOS	100	100	100
				65 Autres charges de gestion courante			
				651 Challenge départemental	300	300	300
Total 1	6467,04	10540	8700,07	Total 1	6816,93	10540	3140,8
87 Contributions volontaires en nature				86 Contributions volontaires en nature			
871 Bénévolat	2000		2000	Personnel bénévole	2000	2000	2000
Total 2	2000		2000	Total 2	2000	2000	2000
<b>Total 1+2</b>	<b>8467,04</b>		<b>10700,1</b>	<b>Total 1+2</b>		<b>14540</b>	<b>5140,8</b>
Résultat déficitaire	-349,89			Résultat bénéficiaire			5559,27

La crise sanitaire et les confinements du printemps et de l'automne ont gelé de nombreuses activités. De nombreuses dépenses n'ont pas été engagées ce qui produit ce bénéfice trompeur au compte de résultat :

- L'aide aux entraîneurs des jeunes au championnat de France non tenus

- Les actions ANS partiellement effectuées (scolaires) ou reportées (féminines)
- Les coupes qui n'ont pas eu lieu ni les déplacements à des championnats de France scolaires

Les seules dépenses significatives engagées sont :

- 60403 transport scolaires, 765 € : le bus pour aller au championnat académique à Prayssac. Du fait du confinement qui a suivi la participation des écoles et collèges à ce bus n'a pas été demandée
- 6050 achat de matériel, 930 € correspondant à la maquette et à l'impression de l'échiquier pédagogique dans le cadre de l'action ANS

<b>BILAN CDE 31 2020</b>			
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<b>Valeurs réalisables à court terme</b>		<b>Capitaux propres et réserves</b>	
Solde compte courant banque postale 31/12/2020	11 479,13	Fond associatif	5 759,99
Chèques reçus non encaissés		Chèques émis non encaissés	159,87
		Fonds dédiés aux projets ANS	1558,4
		Chpt France	3000
		coupe JCL	300
		deplacement scolaire	335
Résultat déficitaire		Résultat bénéficiaire	365,87
	11479,13		11479,13

Ces actions non effectuées ont été passées en provisions ce qui ramène le bénéfice à un montant plus réaliste.

L'affectation de ces provisions doit être décidée dans le cadre d'un budget prévisionnel :

- Seuls les montants des actions ANS doivent être affectés aux actions reportées sur la saison suivante
- Il reste environ 3600€ qui peuvent être inscrits dans le budget prévisionnel de l'année 2021